



Contrat d'engagement Produits Laitiers 2020/2021

Producteur

Mélanie Blanchard
 La Fromagerie des Bayottes
 60650 Saint Germain la Poterie
 06 74 57 86 13

Adhérent(s)

Désignation :
Adresse :
Téléphone :
Désignation :
Adresse :
Téléphone :

Deux adhérents en cas de partage de panier

Les signataires du présent contrat s'engagent de **septembre 2020** à **février 2021** pour **12** distributions.

Les 02/09, 16/09, 30/09, 14/10, 28/10, 11/11, 25/11, 09/12, 06/01, 20/01, 03/02 et 17/02.

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production
- être présent aux distributions ou s'organiser pour que quelqu'un d'autre vienne chercher ses produits laitiers
- prévoir un sac isotherme pour le transport des produits laitiers.

Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité de sa production issue de l'agriculture biologique
- être transparent sur ses méthodes de travail et sur la fixation du prix
- assurer la distribution des produits laitiers dans le respect de la chaîne du froid
- donner des nouvelles de son exploitation et proposer une visite de sa ferme.

Ce contrat est élaboré pour une période de 6 mois.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, accidents de fromagerie, maladie du cheptel, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et le producteur partenaire.

Constitution du panier

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent des produits laitiers qu'il aura commandés.

Je, soussigné, commande pour chaque distribution :

Produits laitiers	Quantité	Sous-total
Lait Cru 1 l	x 1,20 € =	€
Lait Pasteurisé 1 l	x 1,45 € =	€
Yaourt Nature 125 g	x 0,55 € =	€
Yaourt Aromatisé 125 g	x 0,60 € =	€
Yaourt Confiture 125 g	x 0,80 € =	€
Fromage blanc 500 g	x 2,65 € =	€
Faisselle par 4	x 2,65 € =	€
Fromage frais Nature	x 2,30 € =	€
Fromage Frais herbes aromatiques/épices	x 2,55 € =	€
Bayottin, Fromage Type Saint Marcellin	x 3,00 € =	€
Total = sous-total à multiplier par 12 distributions ->		12 x € = €



Contrat d'engagement Produits Laitiers 2020/2021

Modalités de paiement : un ou 2 chèques à l'ordre de « EARL du Fil d'Or » encaissé à la date indiquée dans le tableau ci-dessous.

Veuillez indiquer le numéro de chèque correspondant :

N° de chèque	Je règle en :		Dates d'encaissement
	1 fois <input type="checkbox"/> Montant total	2 fois <input type="checkbox"/> Montant total divisé par 2	
			04/10/2020
			10/01/2021

Distribution des paniers

Les distributions ont lieu chaque mercredi de 18 h 30 à 20 h au temple protestant à Poissy

Fait à Poissy, en 1 exemplaire, le

Signature de l'adhérent	Signature de l'agriculteur